



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### CAPD du 4 juillet 2023 : recours temps partiel Déclaration Liminaire du SNUDI-FO 94

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire,

#### **À Marseille comme ailleurs, les annonces du Président Macron sont rejetées !**

En visite à Marseille, le Président Macron a multiplié les annonces tonitruantes sur l'École : ouvrir les collèges en Éducation prioritaire de 8 heures à 18 heures grâce au « PACTE », s'attaquer aux vacances scolaires et plus largement « au temps scolaire » dans le cadre de projets locaux. Il a par ailleurs défendu sa réforme de la voie professionnelle qui soumet les collèges et les lycées aux besoins des entreprises locales.

**Concernant les écoles**, c'est la mise en place d'un chantage à l'attribution de dizaines de milliers d'euros, à condition de mettre en place des projets, d'accepter l'ingérence des élus locaux et de renoncer à l'égalité des droits des élèves quel que soit leur quartier d'habitation. Aujourd'hui cette égalité est garantie par des enseignants protégés par leur statut de fonctionnaire d'État. C'est justement ce que le Président Macron veut remettre en cause avec son « PACTE », dont il n'a eu de cesse de faire la promotion lors de son déplacement à Marseille.

Depuis le début, le SNUDI-FO 94 revendique l'abandon de cette expérimentation, à Marseille comme ailleurs, et refuse l'autonomisation des écoles qui devraient être gérées comme des établissements privés, avec des directeurs transformés en chefs d'entreprises recrutant eux-mêmes leurs « personnels ».

**Concernant les vacances**, le Président Macron a cru bon d'indiquer que « *quand on a des vacances de trois mois (sic !), l'inégalité revient* », que les « *vacances trop longues pénalisent les enfants issus de familles en difficulté, parce que ça aggrave les inégalités sociales et scolaires* », et que les raccourcir permettrait de « *mieux étaler sur toute l'année les enseignements* ».

Le SNUDI-FO 94 rappelle tout d'abord que les congés d'été sont plus courts en France que dans la plupart des autres pays européens.

Le SNUDI-FO 94 revendique le maintien des 2 mois de congés d'été.

## **Retrait du pacte Macron-Ndiaye « travailler plus pour perdre moins »**

Lors de la F3SCT du CSA Académique du 19 juin 2023, en détaillant les mesures ministérielles dites de « revalorisation salariale », Monsieur Le Recteur de l'Académie de Créteil expliquait qu' « *il n'y a pas de problème d'indice* ». Nous tenons à rappeler que, jusqu'en 1983, la valeur du point d'indice était automatiquement indexée sur l'inflation. C'est au moment de ce qui est appelé le « tournant de la rigueur » que la désindexation a été installée : il s'agissait déjà d'une mesure visant à permettre à l'État de faire des économies.

**Aujourd'hui, le point d'indice vaut à peu près 4,85€. Si cette indexation avait été maintenue, les fonctionnaires n'auraient pas perdu 27,5% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 et le point d'indice vaudrait 6,18€.** Si chaque agent le multipliait par l'indice correspondant à sa catégorie, de corps, de grade et d'échelon pour obtenir son traitement brut, il mesurerait à quel point oui, le quasi-gel de la valeur du point d'indice est un véritable problème.

Et ce ne sont pas les très modestes augmentations des différentes primes ou indemnités pour les enseignants qui vont résoudre ce problème. Le ministre ose ainsi tirer avantage de la paupérisation des enseignants organisée de façon ininterrompue depuis 40 ans pour présenter son « PACTE » comme étant la solution.

Nous vous avons déjà dit beaucoup de choses sur le « PACTE » dans la déclaration liminaire de la CAPD d'installation du 12/04/2023 et la précédente CAPD sur les recours temps partiel du 13/06/2023. Lors de la F3SCT du CSA Académique du 19 juin 2023, Monsieur Le Recteur a expliqué, avec ce « PACTE », souhaiter faire revenir d'Acadomia des professeurs obligés d'y travailler pour compléter leur fin de mois, avec comme argument que la tâche est rémunérée 69€ de l'heure, alors qu'Acadomia ne paye que 20€ de l'heure.

Comment oser cette comparaison édifiante ? On aurait attendu d'un défenseur de la fonction publique des points de comparaison relatifs aux statuts général et particuliers de la fonction publique... au contraire de comparer ce « PACTE » aux pratiques d'Acadomia. Mais comparaison légitime de fait : que ce soit pour le pacte ou chez Acadomia, tout se calcule à la tâche ; pour le SNUDI-FO 94, c'est bien là le cœur de ce pacte ministériel !

Cette comparaison ne fait que confirmer les raisons pour lesquelles le SNUDI-FO et sa fédération la FNEC-FP FO rejette ce pacte et en exige le retrait :

- nous défendons le statut contre le salaire à la tâche ;
- nous défendons les obligations réglementaires de service définies au niveau national contre celles soumises à l'arbitraire du local ;
- nous défendons la garantie d'un traitement statutaire basé sur la valeur du point d'indice contre la volatilité des indemnités perçues à la mission, dépendantes du bon vouloir de tel ou tel chef d'établissement ou IEN.

La preuve que le « PACTE » ne convainc pas les collègues, ce sont les résultats catastrophiques des concours de recrutement d'enseignants avec, par exemple, pour notre académie, 605 admis pour 1 166 postes au concours externe de recrutement des professeurs des écoles.

**Instrument de dynamitage du statut, ce « PACTE » est largement rejeté par l'ensemble de la profession qui mesure bien le piège qui lui est tendu et en revendique avec force et dans un même mouvement son retrait et l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, puis l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% du point d'indice (qui « coûterait » moins du 1/8<sup>ème</sup> du montant de la loi de programmation militaire). Avec sa Confédération, le SNUDI-FO revendique également l'indexation des salaires sur l'inflation.**

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL      ☎ 01.43.77.66.81  
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 -  @SNUDIFO94

## Abandon de l'« Acte II de l'École inclusive »

Le 26 avril dernier, lors de la Conférence Nationale pour le Handicap, le président Macron donnait le contenu de l'acte II de l'École inclusive en annonçant la disparition des IME et établissements médicosociaux.

A plusieurs reprises, lors de la CAPD du 13 juin et lors du CSAsD du 22 juin, nous vous avons saisi de la situation inadmissible des élèves sortant d'école élémentaire pour lesquels une orientation en ULIS collège avait été demandée par les services de soins, les familles et les équipes pédagogiques et qui se retrouvaient affectés en 6<sup>ème</sup> banale, au mépris de la notification de la MDPH en ULIS Collège. Nous avons repris la situation de Villejuif, où sur 17 demandes d'ULIS collège 3 sont satisfaites ! Ce sont 83% des élèves en situation de handicap qui se retrouveront sur le carreau !! Quelles mesures avez-vous prises pour que ces élèves bénéficient de l'orientation à laquelle ils ont droit ?

Nous renouvelons notre demande d'ouverture en urgence de 2 ULIS collèges supplémentaires à Villejuif et de toutes les ULIS collèges nécessaires pour qu'aucun élève notifié de notre département ne se retrouve sur le carreau.

Quant aux élèves atteints de troubles du spectre autistique, qui ont des notifications pour bénéficier d'une scolarisation en ULIS TSA en primaire, d'après nos informations, sur 188 demandes dans le département du Val-de-Marne, seules 18 ont été satisfaites, soit moins de 10%. 90% des notifications ne sont pas respectées. Même question : quelles mesures avez-vous prises pour que ces élèves bénéficient de l'orientation à laquelle ils ont droit ?

Nous vous avons aussi interrogé sur le devenir de **l'unité de rééducation neurologique infantile de l'hôpital Kremlin Bicêtre**, dans laquelle les 6 postes occupés jusqu'alors par des enseignants spécialisés de l'Académie de Paris sont pris, à compter de la rentrée 2023, sur la dotation départementale du Val-de-Marne. Vous nous avez présenté cette mesure dans le cadre des annonces mettant en œuvre l'acte II de l'inclusion scolaire dans le département. Ces postes ont fait l'objet d'un appel à candidatures auprès des enseignants du Val-de-Marne le 1<sup>er</sup> juillet, c'est-à-dire à un moment où il n'existe pratiquement plus d'enseignants spécialisés non affectés. Le risque est donc très grand que l'ensemble de cette structure soit déstabilisé à la rentrée prochaine (avec toutes les conséquences négatives pour les élèves en situation de handicap qui y sont accueillis), avec un renouvellement complet d'une équipe, qui plus est à titre provisoire – si les postes soient pourvus ! – pour laquelle un temps d'adaptation et de coordination sera nécessaire pour pouvoir retrouver un fonctionnement efficient. Avez-vous des candidats sur ces postes ? Que comptez-vous faire pour que les élèves qui bénéficient de cette structure ne voient pas leur prise en charge et leur scolarité interrompues en conséquence d'une mesure administrative ?

Nous rappelons ici que le SNUDI-FO 94 a demandé que le transfert des postes de cette unité vers le Val-de-Marne soit différé afin de préserver cette structure spécialisée qui fonctionne bien avec des personnels qualifiés.

Ces chiffres et ces situations inadmissibles expriment la barbarie de l'acte II de l'inclusion scolaire, c'est-à-dire l'inclusion systématique quelles que soient les conséquences pour les élèves en situation de handicap, les écoles, les enseignants, parce qu'il faut faire des économies pour financer, quel qu'en soit le coût humain, les 413 milliards de la loi de programmation militaire que l'Assemblée Nationale vient d'adopter.

Face à une nouvelle dégradation des prises en charge des élèves les plus fragiles et à une nouvelle charge contre l'enseignement spécialisé, le SNUDI-FO 94 continue de réaffirmer ses revendications :

- l'abandon de l'Acte 2 de l'école inclusive ;

- le rétablissement de toutes les classes spécialisées et postes de RASED avec un PE spécialisé, formé et qualifié, affecté sur chaque poste ;
- la défense et le rétablissement des formations spécialisées et des formations continues dispensées par les circonscriptions ASH de l'Éducation Nationale et non par les SESSAD et autres associations. Non à l'externalisation et à la privatisation via les DAR (dispositifs d'auto-régulation) ;
- la création massive de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux, annulation des suppressions de postes, arrêt immédiat des fermetures ou démantèlements d'établissements et de structures, de services, de classes... ;
- le développement des moyens indispensables (AESH i, AESH co, ...) pour prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire quand c'est possible et dans les structures ou classes spécialisées ;
- la création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH avec des salaires à temps complet ;
- l'abandon des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui n'ont pour objectif que de réduire les dépenses.

## **Recrutement des professeurs à Bac+3 FO demande l'abandon de toute forme de mastérisation**

Le SNUDI-FO 94 a pris connaissance des propos de Ministre Ndiaye interviewé par le journal *Le Monde* : « *Je souhaite placer le concours de professeur des écoles à bac +3 sans renoncer à la mastérisation. Nous proposerons, après le concours, deux ans de formation rénovée et rémunérée. Cela attirera davantage de candidats, notamment des étudiants défavorisés, nos futurs « hussards noirs de la République ».* Ainsi, nous dissociions l'obtention du diplôme et le concours. Même si rien n'est encore tranché, nous espérons mettre cette réforme en œuvre en 2025. »

Depuis 10 ans, les gouvernements successifs se sont acharnés, dans la plus grande continuité, à transférer le passage des concours de recrutement de professeurs des écoles de Bac +3 à Bac +5, au nom de la mise en place de la mastérisation à laquelle le SNUDI-FO s'est toujours opposé sans relâche. Depuis 10 ans, le déficit abyssal dans notre académies (et dans d'autres) s'est creusé année après année par les centaines de places non pourvues aux concours de recrutement de professeurs des écoles. C'est un fait, la « mastérisation », loin de correspondre à une amélioration de la formation initiale des enseignants, a conduit à la destruction totale de toute formation professionnelle initiale qui, rappelons-le, était de 2 ou 3 ans dans les écoles normales, d'un an dans les IUFM et qui a quasiment disparu avec la mastérisation.

Nous rappellerons ici que le 24 mai 2022, il y a un peu plus d'un an, dans un communiqué commun intitulé « **Crise inédite du recrutement de professeur.e.s des écoles sur Créteil. Pour éviter la catastrophe annoncée, une seule solution : en urgence, organiser un concours exceptionnel niveau licence !** », les organisations syndicales du Val-de-Marne SNUDI-FO, SNUipp, SE UNSA, SUD et CGT appelaient à manifester le 15 juin au Ministère de l'Éducation Nationale, sous les fenêtres du Ministre Ndiaye pour exiger « **l'organisation dans les plus brefs délais, avant la fin de l'année scolaire, d'un concours supplémentaire de recrutement de Professeurs des Ecoles sur l'académie de Créteil ouvert aux étudiants de niveau L3** »

Le SNUDI-FO 94 s'interroge... Qu'attend le Ministre pour organiser tout de suite un concours exceptionnel de recrutements de PE pour l'académie de Créteil niveau licence ? Comment interpréter les propos du ministre qui propose « *deux ans de formation rénovée et rémunérée* » après le concours. Les lauréats du concours bénéficieront-ils d'un statut de Fonctionnaires stagiaires avec une réelle formation rémunérée de deux ans avant la première prise de poste ? Ou

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL      ☎ 01.43.77.66.81  
 Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 -  @SNUDIFO94

constitueront-ils un vivier de contractuels affectés en classe pour s'auto-former sur le tas et permettre de masquer les suppressions de postes ?

**Les réponses précises à ces questions sont indispensables.**

**Le SNUDI-FO 94 revendique :**

- l'abandon de toute forme de mastérisation ;
- l'abrogation de la loi Blanquer et l'arrêt du principe de contractualisation des étudiants dit « pré professionnalisation » ;
- le retour au recrutement par concours après licence (Bac +3) avec une véritable formation sous statut Fonctionnaire stagiaire et la reconnaissance d'une équivalence Bac+5 après titularisation ;
- la mise en place en urgence pour l'académie de Créteil, à la rentrée 2023, d'un concours exceptionnel de recrutement de PE, niveau licence, pour pourvoir tous les postes restés vacants.

## **Projet de construction de l'école primaire Rosa Parks à Orly**

Lors de la précédente CAPD sur les recours temps partiel du 13/06/2023, nous vous saisissons du projet de la Maire d'Orly de construire sur le même espace un IME, une école primaire de 18 classes avec des classes d'IME intégrées (une classe en maternelle et une classe en élémentaire) et un restaurant « seniors » !

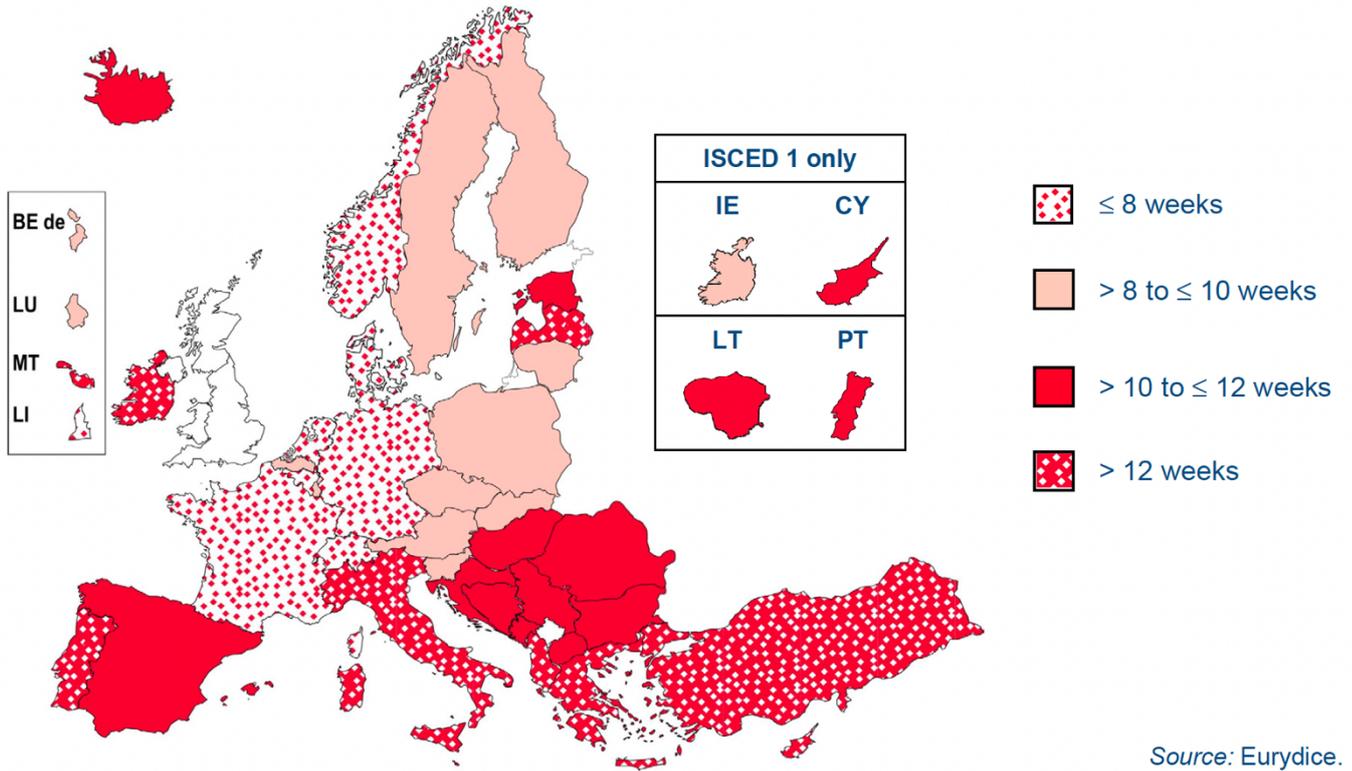
Alors que la circulaire du 3 juillet 2003 indique nettement que « la fusion de deux écoles, et en particulier d'une école maternelle et d'une école élémentaire, ne doit pas conduire à créer un ensemble d'une taille trop élevée, notamment en zone d'éducation prioritaire, et ne doit pas avoir pour effet de remettre en cause la spécificité de l'école maternelle. », il est important de rappeler que ce projet conduirait à la création de la plus grosse école primaire du département située en zone REP+ et en « Cité éducative ».

Le 13 juin, vous nous aviez répondu vouloir « étudier tout cela » et prendre attache avec Madame Le Maire d'Orly. Quel retour pouvez-vous apporter lors de cette CAPD ?

Pouvez-vous répondre aujourd'hui aux vives inquiétudes des collègues des écoles du secteur concerné, qui ont besoin de se projeter et d'identifier tous les impacts de la création de cette école, dont la mairie d'Orly prévoit l'ouverture à la rentrée 2024 : Quid des postes supprimés et de la participation au mouvement ? Quid de la labélisation REP+ ? Quid du maintien du pôle MTA ? Quid des dispositifs REP+ pour les classes de grandes sections ?

Nous vous remercions de votre écoute et des réponses que vous pourrez nous apporter.

**Figure 2: Length of summer holidays (in weeks) in primary and general secondary education (ISCED 1-3), 2022/2023**



Source: Eurydice.

Source : [Commission européenne](#)